



## **REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL IDF U17 2022/2023**

**Sauf indication spécifiée ci-dessous, les championnats suivent les règlements édités par la FFRS pour la saison 2022/2023**

### **1. Formule de la compétition**

Le championnat régional IDF U17 se déroule sous la forme d'une compétition combinée, avec une 1<sup>ère</sup> phase de qualification (réunissant les équipes en poules géographiques selon le nombre d'équipes inscrites) en match simples ou aller et retours, puis des phases finales séparées.

Des phases finales nationale pour les équipes qualifiées, des play-offs et playdowns régionaux (selon nombre d'équipe). La formule des phases finales régionales sera définie selon le nombre d'équipes inscrites et après transmission par la FFRS du nombre d'équipes à qualifier en phase nationale. La dernière journée de la 1<sup>ère</sup> phase est une journée de croisement, s'il y a lieu, dont la formule sera définie selon :

- Le nombre d'équipes inscrites en championnat,
- Le nombre d'équipes à qualifier pour les phases finales nationales
- Le nombre d'équipe à qualifier pour les play-offs régionaux.

### **2. Restriction de participation**

- 2.1.** La participation d'un joueur aux phases nationales d'un championnat lui interdit la participation aux phases régionales du championnat de même catégorie.
- 2.2.** Les restrictions de participation définies à l'article 5.2.2.2 du *Règlement Sportif Général - Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022)* s'appliquent aux phases finales U17 qu'elles soient régionales ou nationales

### **3. Heure et lieu des rencontres**

- 3.1.** Les matchs organisés par la ligue IDF ne pourront avoir lieu que dans un gymnase situé sur le territoire de l'IDF, quelle que soit le siège de l'association ou de l'entente participante.
- 3.2.** Le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 15h00 et 20h00 ou le dimanche entre 9h00 et 18h00.
- 3.3.** En cas d'entente avec des clubs hors IDF, les matchs devront avoir lieu sur un terrain situé sur le territoire de l'IDF.

### **4. Phase de qualification, croisement, play-offs, play-downs**

- 4.1.** Selon le nombre d'équipes inscrites, la 1<sup>ère</sup> phase pourra comporter une ou plusieurs poules. Si 9 équipes ou moins sont inscrites dans un championnat, le championnat ne comportera qu'une seule poule et pas de journée de croisement.
- 4.2.** Un club peut être représenté dans cette compétition par plusieurs équipes.
- 4.3.** Les rencontres des différentes phases se déroulent en format standard sauf si la formule de phase finale impose des rencontres éliminatoires.
- 4.4.** Le nombre d'équipe qualifiées pour les phases finales nationales sera communiqué par la FFRS.



- 4.5.** Les rencontres se déroulent sous forme de plateau. La Commission Roller Hockey IDF pourra mettre en place des matchs secs en cas de nécessité.
- 4.6. Journée de croisement, qualification en phase nationale, play-offs et play-downs régionaux**
- 4.6.1.** Le plateau de qualification pour la phase finale nationale aura lieu lors de la journée de croisement et réunira au moins une équipe de plus que le nombre à qualifier pour la phase finale nationale.
- 4.6.2.** Les équipes participant au plateau de qualification en phase nationale s'engagent à participer aux phases finales nationales U17 selon les modalités définies dans le *Règlement Particulier des Compétitions Roller Hockey*. Le plateau établira un classement parmi les qualifiées qui sera transmis à la FFRS.
- 4.6.3.** L'équipe ou les équipes arrivant dernières de ce plateau et non qualifiées en phase finale nationale seront automatiquement qualifiées en play-off régionaux s'il y a lieu.
- 4.6.4.** D'autres plateaux pourront avoir lieu lors de la journée de croisement pour déterminer les équipes qualifiées en play-offs et play-downs régionaux.
- 4.6.5.** La formule des plateaux mentionnés en 4.6.4 ainsi que les formules des play-offs et play-downs régionaux seront déterminées après l'inscription des équipes U17 et transmission du nombre d'équipe à qualifier pour les ¼ finales nationales par la FFRS
- 4.7.** Le titre de champion IDF de la catégorie est décerné à l'équipe arrivée en tête du plateau de qualification en phase nationale. Le titre de champion Challenge IDF de la catégorie est décerné à l'équipe arrivée en tête des play-offs régionaux de la catégorie.

## 5. Arbitrage

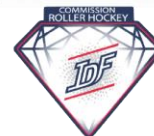
Les modalités règlements de l'arbitrage sont définies dans le Règlement Régional de l'Arbitrage.

## 6. Saisie et transmission des rapports officiels de match dans le module de résultat

- 6.1.** Conformément aux dispositions des articles 8.1 à 8.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022), le déroulé des rencontres doit être saisi en direct dans l'outil dédié à cet effet sur Rolskanet. Les matchs doivent être clôturés par les officiels de table de marque et les arbitres à l'aide de leurs codes personnels (y compris par les arbitres non diplômés).
- 6.2.** Par dérogation à l'article 6.1.4 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022), la saisie des effectifs par les responsables d'équipes doit être terminée 1h avant le coup de d'envoi.

## 7. Attribution des lieux d'accueil

- 7.1.** La commission sportive IDF de Roller Hockey attribuera après les inscriptions des clubs les lieux des différents plateaux selon les disponibilités indiquées lors de l'inscription.
- 7.2** Les clubs doivent accuser réception du planning et signaler dès la réception les éventuelles anomalies.
- 7.3** Passé la validation du planning. En cas d'impossibilité d'accueillir un plateau une pénalité financière de niveau 1 pourra être appliquée au club fautif si celle-ci ne relève pas d'un cas de force majeure, ce caractère étant à l'appréciation de la Commission Roller Hockey IDF uniquement.



## 8. Report de match

**8.1. En cas de force majeure**, apprécié uniquement par la Commission Roller Hockey IDF.

**8.1.1.** Si le report est sollicité moins de 20 jours avant le match, les équipes ont 48h pour convenir d'une date de report et l'approuver par écrit, passé ce délais la commission fixera la date et lieu du report.

**8.1.2.** Si le report est sollicité plus de 20 jours avant le match, les équipes ont jusqu'à 20 jours avant le match pour convenir d'une date de report et l'approuver par écrit, passé ce délais la commission fixera la date et lieu du report.

## 9. Forfait des équipes

**9.1** En cas de forfait d'une équipe celui-ci est sanctionné d'une pénalité financière de niveau 1 s'il est notifié moins d'une semaine avant la date du match concerné.

**9.2.** En cas de forfait de saison deux pénalités financières de niveau 1 sont imposées au club fautif.